

058	UTBM service communication	Le Bien Public	18 mars 2015
		Enseignement	Comue - Bourgogne - Franche Comté - Communauté d'universités

Côte-d'Or - Enseignement

La COMUE Université Bourgogne Franche-Comté créée au 1er avril 2015

le 18/03/2015 à 10:49 Vu 55 fois

Communiqué de presse : " Les membres fondateurs de la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » (Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, Université de Technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), AgroSup Dijon, Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM), Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Dijon (ESC Dijon)) se réjouissent de la publication au Journal Officiel du 14 mars 2015 du décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne – Franche-Comté » et approbation de ses statuts. Ce décret entrera en vigueur le 1er avril 2015.

Un Conseil d'Administration provisoire sera mis en place au cours des prochaines semaines et élira, au plus tard le 13 mai 2015, un Président pour la période transitoire. Ces instances assureront la gouvernance de la COMUE UBFC jusqu'à l'organisation d'élections.

La création d'UBFC est l'aboutissement d'un travail collectif consensuel au service d'une ambition partagée pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté. Les communautés des établissements fondateurs ont été régulièrement consultées depuis l'origine de la démarche de rapprochement. Avec la création d'UBFC, les collaborations déjà nombreuses - tant en matière de formation que de recherche - vont se renforcer dans le cadre d'une politique qui sera construite ensemble, et qui fera émerger de nouveaux projets.

Missions de l'UBFC

UBFC orchestrera la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle de la Franche-Comté et de la Bourgogne : elle endosse une mission de mise en cohérence de l'offre de formation sur l'ensemble de ce territoire, en lien étroit avec les activités de recherche qu'elle aura la charge de coordonner et d'impulser, favorisant ainsi le maintien de la pluridisciplinarité et le renforcement de l'excellence de la recherche. Dès sa création, une signature scientifique commune sera mise en oeuvre. Elle délivrera, dès le prochain contrat, le doctorat ainsi que l'habilitation à diriger des recherches.

UBFC coordonnera également différentes politiques (numérique, internationalisation, entrepreneuriat étudiant, diffusion de la culture scientifique...) des établissements membres et portera des actions transversales relatives à la vie étudiante et aux situations de handicap, renforçant ainsi la capacité de ces établissements à répondre toujours mieux aux missions de service public qui leur sont confiées par la loi (formation initiale et continue, recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats, orientation et l'insertion professionnelle, diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, coopération internationale).

Cet ensemble constituera un puissant levier pour accroître l'attractivité territoriale, en stimulant le développement socio-économique et culturel de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Il renforcera, par ailleurs, la visibilité nationale et internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les deux régions.

Enfin, UBFC portera les projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté, et en particulier les projets « investissements d'avenir ». A ce titre, c'est en son nom qu'a été déposée la candidature I-SITE.

Fonctionnement de l'UBFC

D'un point de vue administratif, UBFC s'appuiera sur une structure légère et peu coûteuse. Ce projet politique ambitieux, qui garantit le respect de la personnalité morale et donc de l'identité de chaque établissement membre, ne comporte aucun transfert de personnel. 38 emplois sont accordés par le Ministère, dans le cadre de la création des 1000 emplois par an, pour soutenir la politique du site Bourgogne Franche-Comté et la création de la COMUE UBFC : 11 en 2015, 12 en 2016, 15 en 2017.

ENSAM

A terme, l'ENSAM, dont l'un des campus est situé à Cluny en Bourgogne, a vocation à intégrer l'UBFC. D'ici là, les membres fondateurs et l'ENSAM ont décidé que l'ENSAM serait invitée permanente au sein du Conseil des Membres.

Membres associés

UBFC nouera des partenariats étroits avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté. La loi permet aux COMUE d'avoir des membres associés. Plusieurs établissements ont déjà fait part de leur souhait de participer, par cette voie, à cet ambitieux projet interrégional. "